

DRC4594 – Droit de la concurrence

Jennifer A Quaid

Trimestre Automne 2026

Description du cours

Ce cours, qui est une initiation au droit de la concurrence au Canada, vous offre une chance inouïe d'apprendre ce droit intimement liée à la politique économique à un moment charnière. Au cours de la période 2022-2024, la *Loi sur la concurrence* a fait l'objet d'une réforme générationnelle, la plus importante depuis l'adoption de la loi en 1986. Les motifs au soutien de cette réforme sont multiples, mais de manière globale, il y avait une volonté politique de mieux arrimer le droit de la concurrence aux préoccupations économiques de notre époque, notamment les disruptions économiques provoquées par l'essor du capitalisme technoscientifique, les défis liés à la transition verte de l'économie et le souci de veiller à une économie plus inclusive où la prospérité est répartie de manière plus équitable.

Cette réforme a effectué des changements d'envergure à plusieurs aspects de la Loi, marquant le début d'une nouvelle époque en droit de la concurrence qui risque de transformer non seulement la mise en application de la Loi mais aussi la politique économique du pays. Contre une toile de fond de remise en question de l'ordre économique international axé sur le libre-échange et l'exploitation d'avantages comparatifs, le droit de la concurrence sera sans doute au premier plan dans l'élaboration d'une stratégie économique permettant au Canada dessiner un avenir prospère dans un monde en transformation, tout en veillant au respect de sa souveraineté économique et de ses valeurs.

Chaque sujet décrit ci-dessous sera présenté en tenant compte de l'historique et des modifications à la Loi, dont l'ampleur et la portée restent à être élaborées dans les années à venir. Le Bureau de la concurrence, l'autorité investie du pouvoir d'appliquer la Loi élabore ses nouvelles lignes directrices sur les principales catégories de comportements qui font l'objet de mise en application. Nous intégrerons ces informations, ainsi que les premières décisions judiciaires rendues depuis la réforme, et d'autres développements législatifs ou réglementaires pertinents, dans notre étude dynamique de ce domaine-clé:

1. Introduction et historique du droit canadien de la concurrence, incluant les faits saillants de la plus récente réforme (2022-2024)
2. Champ d'application et administration de la *Loi sur la concurrence*;
3. Le complot et les ententes anticoncurrentielles criminelles;
4. Les pratiques commerciales trompeuses ou frauduleuses;
5. Les pratiques commerciales restrictives révisables (abus de position dominante, collaboration civile, etc.)
6. Le contrôle au fond des fusions et la procédure de préavis des fusions; la *Loi sur Investissement Canada*
7. Les recours et les moyens de mise en application de la *Loi*;

Au-delà de notre étude des dispositions de la Loi, le cours abordera des thèmes spéciaux ayant un caractère transversal :

8. Le droit de la concurrence et la gouvernance numérique ; le droit de la concurrence et la promotion de la durabilité
9. Le droit de la concurrence comme instrument de politique économique
10. Le droit canadien dans un contexte international

La répartition du cours entre les sujets tiendra compte des questions les plus importantes de la perspective de la mise en application concrète du régime de concurrence.

Objectifs du cours

Objectifs pédagogiques

À la fin du cours, l'étudiant-e devrait être en mesure de :

- Démontrer une excellente connaissance du droit positif de la concurrence au Canada
- Développer des compétences en interprétation des textes à la suite d'une réforme où la portée et l'ampleur du droit ne sont pas encore fixées et pourraient encore évoluer de manière substantielle;
- Expliquer les théories économiques qui, historiquement, ont été sous-jacentes au droit de la concurrence, dans un but de porter un regard sur l'avenir de ce lien entre les principes de base de la science économique et les règles de droit régissant le droit de la concurrence;
- Appliquer les cadres analytiques propres au domaine de la concurrence à des situations de faits concrètes en vue de donner un avis juridique;
- Développer un sens critique à l'égard du rôle du droit dans la régulation d'une économie de marché, surtout à l'époque numérique;
- Analyser les enjeux sociojuridiques de la confrontation des valeurs sociales et des objectifs économiques qui caractérise ce domaine de droit;

Méthode d'enseignement

La structure et l'organisation du cours, les objectifs pédagogiques ainsi que les méthodes d'évaluation, ont été conçus pour un cours dispensé **en présentiel**.

Les étudiants ayant besoin d'accommodements scolaires sont fortement encouragés de communiquer avec le Service d'appui au succès scolaire (SASS) avant le début de la session automne afin de s'assurer qu'ils disposent de tous les supports dont ils ont besoin.

Les cours auront lieu au FTX 361 les lundis de 13h à 16h.

Vous aurez accès à tout le matériel pédagogique pertinent au cours (diapositives, plans, hyperliens etc.) ainsi que des copies numériques des lectures à faire (sauf le Jurisclasseur) sur Brightspace.

Normalement, la professeure invite 3 à 4 spécialistes de la pratique du droit de la concurrence

(par ex, procureurs publics, agents de commerce du Bureau de la concurrence, avocats en pratique privée, avocats dans des organismes non-gouvernementaux / d'intérêt public) à faire des présentations aux étudiants sur des thèmes précis. Selon la disponibilité des invités ces séances auront lieu :

- De préférence, en présentiel ou via lien vidéo pendant les heures du cours afin de permettre des questions et de la discussion;
- Sinon, en mode asynchrone (capsule vidéo), possiblement avec un forum de discussion en ligne.

I. Première moitié de la session – Apprentissage de la matière de base

Ce volet du cours sera dispensé au moyen de cours magistraux tout en incorporant des discussions en classe.

II. Deuxième moitié de la session – présentations des étudiants

Afin de favoriser un apprentissage plus dynamique de la matière, les étudiants seront appelés à faire une présentation de 15 minutes (portant sur le sujet d'un travail écrit, voir « Méthodes d'évaluation ») et à participer à la discussion suivant les présentations des autres étudiant(e)s. Chaque présentation portera sur un sujet distinct choisi à partir d'une liste fournie par le professeur.

Les étudiants seront appelés à faire le travail écrit et la présentation orale en équipes de deux (2).

Méthodes d'évaluation

A. Présentation orale et travail écrit (40 points) : Ceci comprend la présentation (20 points) ainsi qu'un texte écrit (4000 mots; 16 pages à double interlignes, sans compter les références) (20 points) sur le même sujet dont une ébauche devrait être distribuée aux autres étudiants la semaine précédant la présentation. Deux autres équipes seront responsables de commenter cette ébauche (voir point B. suivant).

B. Réaction/commentaires à deux travaux (6 points) : Chaque équipe sera responsable de :

- Commenter par écrit l'ébauche du travail écrit de deux (2) équipes afin de leur fournir à une rétroaction constructive qui pourrait permettre à l'équipe auteur du texte d'améliorer la qualité du travail final. Les points seront attribués pour la qualité et la pertinence des commentaires. (environ une page par travail). (3 points par commentaire pour un total de 6)

C. Participation (9 points) : Chaque étudiant-e sera responsable de

- 1. Questions sur 2 présentations : Poser 1 à 2 questions sur les présentations de deux autres équipes (pas nécessairement les mêmes que dans B, ci-dessus). Les points seront attribués pour la qualité et la pertinence des questions posées ou des commentaires faits sur la présentation. (2.5 points par présentation pour un total de 5)
- 2. Participation générale : 4 points seront attribués pour la qualité des interventions faites au cours de la session en entier, particulièrement en réaction aux présentations orales par les étudiants et les allocutions pas les invités. N'inclut pas les questions posées pour les fins du point C.1. ci-dessus.

D. Analyse d'arrêt ou synthèse de séance au Sommet de la concurrence (événement en bi-modal qui a lieu au mois de septembre généralement) (10 points) : Chaque étudiant-e sera appelé-e à effectuer soit : (1) une courte analyse d'un des arrêts de principe énumérés à une liste préparée par la professeure, ou (2) la synthèse d'une des séances au Sommet de la concurrence (500 à 750 mots, 2 à 3 pages à double interlignes). Ces textes seront ensuite partagés avec l'ensemble de la classe.

E. Examen final (35 points) : L'examen sera composé de questions d'analyse ou de cas pratiques visant à évaluer la capacité de l'étudiant(e) à expliquer et à appliquer les notions présentées dans le cours.

Principaux instruments de travail et coût du matériel pédagogique

Loi sur la concurrence et ses règlements

Loi sur le Tribunal de la concurrence et ses Règles

Loi sur Investissement Canada

Des versions numériques desdites lois, ainsi que les arrêts de principe et certains documents publics, seront mises à la disposition des étudiants sur le site web du cours.

Un texte de doctrine facultatif (Jurisclasseur Québec – Consommation et concurrence; disponible en ligne).

Coût matériel pédagogique : accès gratuit via Brightspace et des sources publiques. Seul le coût de l'impression du matériel est à la charge de l'étudiant.